SFR

Consultation pour le co-investissement initial des nouveaux Câblages FTTH déployés par SFR

Madame, Monsieur,

SFR a publié le 17 juillet 2017 son offre d'accès aux lignes de communications à très haut débit en fibre optique en zones très denses (ou Offre ZTD) **version 3.1**, dans le respect des décisions Arcep n° 2009-1106 du 22 décembre 2009 et n° 2015-0776 du 2 juillet 2015.

Conformément au cadre réglementaire, une consultation des opérateurs figurant sur la liste établie par l'Arcep est effectuée par SFR préalablement à ses nouvelles campagnes de déploiement de câblages FTTH.

SFR propose aux opérateurs de devenir co-investisseur ab initio et de manifester le souhait de bénéficier, le cas échéant, d'une fibre dédiée[1] ou d'un espace permettant d'installer un compartiment opérateur, pour chaque commune considérée et **pour la période allant du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019.**

La consultation est régie par les documents suivants :

- le présent courrier de transmission de la Consultation ;
- un nouveau Formulaire d'adhésion aux conditions de Co-investissement du Câblage FTTH déployé par SFR (ci-joint) ;
- le Contrat d'accès aux Lignes FTTH SFR en Zone Très Dense (version 3.1) ci-après dénommé le « Contrat » ;
- le cas échéant, le modèle de garantie bancaire à première demande.

Le Contrat d'accès ainsi que la présente consultation sont publiés et à votre disposition sur le site internet d'Altice France, au sein d'une rubrique *Offres de référence* :
http://alticefrance.com/

Pour répondre à cette consultation, votre société devra impérativement avoir préalablement souscrit au Contrat (version 3.1) et remplir le Formulaire d'adhésion ci-joint. Ce Formulaire précise, pour chaque commune dans laquelle SFR déploie des Câblages FTTH, le plafond global d'engagement de dépense, hors Câblage(s) Client Final (ou CCF). Ce plafond permet de déterminer, en fonction du nombre d'Opérateurs Co-Investisseurs intéressés, le Plafond d'Engagement de Dépense exigible pour chaque Opérateur Co-Investisseur.

Ce plafond s'applique pour la durée d'engagement de Co-Investissement et concerne l'accès aux nouveaux Câblages FTTH équipés[2] par SFR dans le cadre de la Consultation.

[1] *A l'exception des Points de Mutualisation Extérieurs*

[2] *Il s'agit des PM faisant l'objet d'un avis de mise à disposition par SFR entre le 01/11/2018 et le 31/10/2019*

Siège social : 1 Square Béla Bartók - 75015 Paris
Siège administratif : 12, rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93634 La Plaine Saint-Denis CEDEX - Tél. : 01 85 06 00 00
SFR S.A. au capital de 3 423 265 598,40 € - RCS Paris 343 059 564 - N° de TVA intracommunautaire : FR 71 343 059 564

Si vous êtes intéressés par un Co-investissement ab initio sur une ou plusieurs communes dans le périmètre de cette consultation, nous vous prions de nous faire connaître votre intérêt **au plus tard le 7 décembre 2018**, en nous retournant le Formulaire d'Adhésion à l'offre de Co-investissement ci-joint, accompagné du Contrat signé, par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi, ou par remise en main propre contre décharge, en cochant pour chaque commune concernée la case « Co-Investissement : oui » et en précisant votre souhait d'avoir accès à :

- Une Fibre Partagée
- Une Fibre Dédiée (hors PM Extérieurs)
- Un espace permettant d'installer un Compartiment Opérateur.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre adhésion à l'offre de Co-investissement de SFR pour les nouveaux Câblages FTTH équipés en fibre optique par SFR vous engage, le cas échéant, à la fourniture d'une garantie financière prévue au Contrat.

La période d'engagement, pour chaque commune choisie, prendra effet au 01/11/2018 et trouvera son terme le 31/10/2019.

Le dossier [Formulaire d'adhésion ci-joint et Contrat version 3.1 signés] devra être retourné dûment complété et signé à l'adresse suivante :

Société Française du Radiotéléphone
Secrétariat Général
A l'attention de Jean-Philippe CASANOVA
Responsable Partenariats Très Haut Débit
Altice Campus – Bâtiment Sud
16, rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

La Plaine Saint-Denis le 25/10/2018

Pour SFR

M Eric PRADEAU

Formulaire d'adhésion aux conditions de Co-investissement des Câblages FTTH déployés par SFR du 01/11/2018 au 31/10/2019

< Nom et adresse de l'Opérateur Commercial FTTH >
< Nom, qualité et coordonnées du signataire du présent formulaire d'adhésion >

[Opérateur FTTH] adhère aux conditions de l'offre de Co-Investissement conformément aux stipulations du Contrat d'Accès aux lignes FTTH SFR en Zone Très Dense **v3.1**, qui a été signé le .....

1°) **[Opérateur FTTH] donne irrévocablement son accord pour le Co-Investissement des nouveaux Câblages FTTH déployés par SFR, selon les modalités et dans les communes ci-après :**

Code INSEE	Commune	Plafond total d'engagement en k€ HT par commune, hors Câblage(s) Client Final	Co-investissement OUI / NON	Accès à une fibre partagée OUI / NON	Accès à une fibre dédiée (à l'exception des PM extérieurs) OUI / NON	Espace pour compartiment opérateur OUI / NON
06004	ANTIBES	500				
06029	CANNES	500				
06030	LE CANNET	500				
06088	NICE	440				
13055	MARSEILLE	2 000				
31555	TOULOUSE	500				
33063	BORDEAUX	900				
34172	MONTPELLIER	500				
35238	RENNES	900				
38185	GRENOBLE	500				
38485	SEYSSINET-PARISET	100				
44109	NANTES	1 000				
45234	ORLEANS	200				
57463	METZ	100				
59350	LILLE	300				
67482	STRASBOURG	600				
69029	BRON	150				
69123	LYON	500				
69142	MULATIERE	100				
69202	SAINTE-FOY-LES-LYON	100				
69259	VENISSIEUX	300				
69266	VILLEURBANNE	160				
75056	PARIS	2 000				
83137	TOULON	200				
86194	POITIERS	600				
91228	EVRY	200				
91345	LONGJUMEAU	200				
91692	ULIS	350				
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	100				
92007	BAGNEUX	100				
92009	BOIS-COLOMBES	100				
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	200				
92019	CHATENAY-MALABRY	320				
92020	CHÂTILLON	100				
92022	CHAVILLE	100				
92023	CLAMART	150				
92024	CLICHY	100				
92025	COLOMBES	100				
92026	COURBEVOIE	100				

Siège social : 1 Square Béla Bartók - 75015 Paris
Siège administratif : 12, rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93634 La Plaine Saint-Denis CEDEX - Tél. : 01 85 06 00 00
SFR S.A. au capital de 3 423 265 598,40 € - RCS Paris 343 059 564 - N° de TVA intracommunautaire : FR 71 343 059 564

Code INSEE	Commune	Plafond total d'engagement en k€ HT par commune, hors Câblage(s) Client Final	Co-investissement OUI / NON	Accès à une fibre partagée OUI / NON	Accès à une fibre dédiée (à l'exception des PM extérieurs) OUI / NON	Espace pour compartiment opérateur OUI / NON
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	100				
92035	GARENNE-COLOMBES	100				
92036	GENNEVILLIERS	300				
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	100				
92044	LEVALLOIS-PERRET	150				
92046	MALAKOFF	100				
92048	MEUDON	100				
92049	MONTROUGE	100				
92050	NANTERRE	800				
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	100				
92060	PLESSIS-ROBINSON	100				
92062	PUTEAUX	100				
92063	RUEIL-MALMAISON	150				
92064	SAINT-CLOUD	100				
92072	SEVRES	100				
92073	SURESNES	100				
92075	VANVES	100				
92077	VILLE-D'AVRAY	100				
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	100				
93001	AUBERVILLIERS	250				
93006	BAGNOLET	450				
93008	BOBIGNY	500				
93029	DRANCY	680				
93045	LES LILAS	100				
93048	MONTREUIL	870				
93051	NOISY-LE-GRAND	500				
93053	NOISY-LE-SEC	100				
93055	PANTIN	470				
93061	PRE-SAINT-GERVAIS	100				
93063	ROMAINVILLE	100				
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	400				
93066	SAINT-DENIS	430				
94002	ALFORTVILLE	100				
94018	CHARENTON-LE-PONT	100				
94028	CRÉTEIL	2 200				
94033	FONTENAY SOUS BOIS	400				
94037	GENTILLY	200				
94041	IVRY-SUR-SEINE	940				
94043	KREMLIN-BICÊTRE	100				
94046	MAISONS-ALFORT	100				
94052	NOGENT-SUR-MARNE	200				
94067	SAINT-MANDÉ	100				
94069	SAINT-MAURICE	100				
94080	VINCENNES	100				
95127	CERGY	100				
95268	GARGES-LES-GONESSE	180				
95680	VILLIERS-LE-BEL	250				

[Opérateur FTTH] accepte :

- de s'engager sur le Plafond d'Engagement de Dépense par commune, qui sera déterminé sur la base du plafond total d'engagement de dépense par commune précité, conformément au Contrat
- de produire, le cas échéant, au bénéfice de SFR la garantie financière prévue au Contrat

Il est ici précisé que l'accord irrévocable de co-investissement des nouveaux Câblages FTTH déployés par SFR, donné par l'Opérateur Co-investisseur pour les communes figurant au tableau ci-avant, n'inclut pas les immeubles équipés avec une architecture dite imposée.
Ces immeubles font l'objet d'un engagement distinct, tel que décrit ci-après (en 2°).

2°) **Par ailleurs, [Opérateur FTTH] donne irrévocablement son accord pour le Co-Investissement de nouveaux Câblages de Site(s) installés selon une architecture imposée soit par application de l'article R 111-14 du Code de la Construction et de l'Habitation soit contractuellement par le Propriétaire / Gestionnaire d'immeuble et comprenant quatre (4) fibres, indépendamment du choix technique des Opérateurs Co-investisseurs sur la (ou les) commune(s) concernée(s) :**

OUI	
NON	

En cas d'accord, [l'Opérateur FTTH] reconnaît et accepte que les immeubles concernés seront, à titre dérogatoire, équipés et mutualisés en application du Contrat d'Accès aux Lignes FTTH SFR et notamment des Spécifications Techniques relatives à une architecture comprenant quatre (4) fibres par logement, sans remettre en cause l'architecture de référence pour la (ou les) commune(s) considérée(s).

Enfin, en cas d'accord, le Plafond d'Engagement de Dépense correspondant ne pourra en aucun cas dépasser au total, et toutes communes confondues, 25% de la somme des plafonds d'engagements pour les communes précitées (en 1°).

En cas de refus, [l'Opérateur FTTH] pourra néanmoins souscrire ultérieurement à l'offre SFR d'accès à la Ligne FTTH en location.

Le .....

Signature

Siège social : 1 Square Béla Bartók - 75015 Paris
Siège administratif : 12, rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93634 La Plaine Saint-Denis CEDEX - Tél. : 01 85 06 00 00
SFR S.A. au capital de 3 423 265 598.40 € - RCS Paris 343 059 564 - N° de TVA intracommunautaire : FR 71 343 059 564